

Province de Québec
Municipalité de Saint-Godefroi

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 267-2022
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 267-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, pour donner suite à l'adoption, par la résolution numéro 2022-65 lors de la séance du 4 avril 2022, du projet de Règlement numéro 267-2022 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Godefroi, tiendra une assemblée publique de consultation le 21 avril 2022 à compter de 18h30, à la salle du Conseil (Salle Eugène Anglehart) ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de mettre à jour les dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation du projet de règlement au bureau de la municipalité de Saint-Godefroi aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de la municipalité de Saint-Godefroi à l'adresse suivante municipalitestgodefroi.com;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Donné à Saint-Godefroi, ce 11^{ième} jour d'avril 2022.



Nancy Castilloux, Directrice générale
Par intérim